

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DGRI 60 Partenariat stratégique avec Platforma-CCRE.

M. Hermano SANCHES RUIVO, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1115-1, L. 1115-1-1 et L.2512-11 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de signer un partenariat stratégique avec Platforma - Conseil des communes et régions d'Europe et de lui attribuer une subvention ;

Sur le rapport présenté Monsieur M. Hermano SANCHES RUIVO au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à renouveler l'adhésion de la Ville de Paris au réseau de ville européen Platforma - Conseil des communes et régions d'Europe, dont le siège social se situe 1, Square de Meeûs - 1000 Bruxelles, Belgique et à signer une convention de partenariat stratégique pour la période 2021-2023

Article 2 : Une cotisation annuelle de 5 000 euros sera versée en 2022 et 2023 pour un montant total de partenariat de 10 000 € pour la période 2021-2023.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de la Ville de Paris, exercice 2022 et 2023, au titre des relations internationales, sous réserve du vote des crédits correspondants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO